

ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>1 – Composition</b> Le championnat est composé	Poule(s) de 6 ou 8 équipes (Défini après les journées d'OPEN et de brassage)	Poule(s) de 6 ou 8 équipes (Défini après les journées d'OPEN et de brassage)	Rencontres simples sur dates définies
	Des associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.		
<b>2 – Associations sportives qualifiées</b>	Équipes : - ayant participé aux journées d'OPEN et de brassage - ou repêchées par la commission technique	Équipes : - ayant participé aux journées de brassage - ou repêchées par la commission technique	Engagement possible toute l'année sportive sous réserve de place disponible
<b>3 – Qualification</b>	- U11M, U10M - U9M, U8M (certificat médical du médecin de famille). - <b>U7M INTERDIT</b>		- U11M ou F, U10M ou F - U9M ou F, U8M ou F (certificat médical du médecin de famille). - <b>U7Met F INTERDIT</b>
<b>4 – Ballon</b>	TAILLE 5		
<b>5 – Hauteur de panneau</b>	2m60		
<b>6 – Ligne à 3 points</b>	Ligne à 3 points à 6,75 m		
<b>7 – Obligations sportives</b>	Toutes les défenses de <b>zone demi-terrain et défenses tout terrain organisées</b> sont <b>INTERDITES</b> . Défense <b>INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE</b> Tous les écrans (sur le porteur du ballon et entre non porteurs) sont <b>FORMELLEMENT INTERDITS</b> <b>Jeu rapide en zone arrière<sup>1</sup></b> <b>Pas de changement sur violation en zone arrière</b>		
<b>8 – Temps de jeu</b>	4 périodes de 8 min. décomptées 2 temps morts en 1ère mi-temps / 3 temps morts en 2ème mi-temps Intervalles de 2 min. entre chaque quart temps Mi-temps : 8 min		
<b>9 – Prolongations</b>	En cas d'égalité, 1 prolongation de 2 minutes puis 1 prolongation supplémentaire « mort subite »		Pas de prolongation
<b>10 – Horaires des rencontres</b>	Samedi 11H00	Samedi 11H00	Samedi 11H00
<b>11 – Système de l'épreuve</b>	<b>Rencontre en 4 contre 4</b> Les associations sportives disputent des rencontres aller / retour pour les phases de championnat. Les niveaux de participation sont définis en début de saison lors des journées d'OPEN et de brassage		Rencontres simples → 1 rencontre par mois Les résultats devront être remontées à la CS pour les ajustements de niveaux pour les rencontres suivantes

<sup>1</sup> En cas de manquement constaté à ces obligations, l'entraîneur devra demander à l'arbitre de consigner les faits dans les réserves et de communiquer toutes vidéos à la Commission Technique du CD34.

ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
			Possibilité de basculer sur un championnat
<b>12 – Chronomètre des tirs</b>	<b>GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE</b>		
<b>13 – Logiciel e-marque</b>	Le Logiciel fédéral e-Marque V2 est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel et une liaison internet. <b>Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».</b>		<b>A la discrétion des clubs (feuille papier dument rempli ou utilisation e-marque). Les feuilles et résultats devront obligatoirement être remontés au comité dans les 72h.</b>
<b>14 – Classement</b>	<b>Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».</b> Le classement de niveau est dépendant du nombre de poules. S'il y a 2 poules, le titre est disputé sur 1 seul match entre les 2 premiers de poule sur terrain neutre (finale de championnat Niv1). Le classement de chacune des phases est arrêté à la date butoir de la phase. Les rencontres non jouées à cette date seront : - Si raison impérieuse (règle des joueurs majeurs Covid-19, intempérie, indisponibilité de salle <sup>2</sup> ), les rencontres ne seront comptabilisées (classement par ratio) - Sinon, la CS34 statuera sur le résultat des rencontres : non comptabilisées, perdues par <b>forfait</b> ... En absence de phase finale, l'attribution des titres sera déterminée par le dernier classement général valide (50% des matchs).		<b>Aucun classement</b>
	Le classement de niveau est dépendant du nombre de poules. - 1 poule : le champion est l'équipe la mieux classée à la fin du championnat. - 2 poules : le titre est disputé au meilleur des 3 matchs : 1ier match chez le moins bien classé puis les 2 autres chez le mieux classé au classement général interpoule de FBI	Le classement de niveau est dépendant du nombre de poules. L'ordre du classement général interpoule de FBI entre les 1 <sup>iers</sup> de poule déterminent l'ordre des rencontres . S'il y a : - 2 poules : le titre est disputé sur 1 seul match sur terrain de l'équipe la mieux classée. - 3 poules : le titre est disputé sur 2 matchs : - 2 <sup>ième</sup> vs 3 <sup>ième</sup> - puis 1 <sup>er</sup> vs vainqueur	
<b>15 – Sanction en cas de forfait général</b>	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général <b>est mise hors championnat.</b>		<b>Aucune</b>
<b>16 – Statut des Techniciens</b>			
<b>17 - Arbitre</b>	<b>Désignation (si disponible, sinon arbitres clubs)</b>	<b>Arbitres clubs</b>	
<b>18 – Caisse de péréquation</b>	<b>Se reporter au texte « Caisse de péréquation » de la saison en cours</b>		
<b>19 – Salle</b>	Classement : H1		
<b>20 – Cas particuliers</b>	<b>Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DEPARTEMENTAL.</b>		

<sup>2</sup> En cas d'indisponibilité de salle, la rencontre devra être reprogrammée avant la date prévue initialement au calendrier. Les cas exceptionnels seront traités par la CS de l'Hérault.



ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
<b>21 – Type de licences autorisées</b>	U11M		U11M			
	Nombre de joueurs autorisés :	<b>10 maximum</b>		<b>10 maximum</b>		
	Type de licences autorisées : (Nombre maximum)	Licence 1C, 2C, OCT <b>ou</b> AST	5		Licence 0C, 1C, 2C, OCT <b>ou</b> AST	Sans limite
		Licence 0C	Sans limite		AS HN, 0L, 1L, 2L, 0, 1, 2, E0, E1, E2	0
	Couleurs de licence autorisées	Blanc : <b>Sans limite</b>		Blanc : <b>Sans limite</b>		
	Règle complémentaire pour les inter-équipes (IE) ou entente dans le cadre des CTC	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club porteur	3 minimum		Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club porteur	3 minimum
	Règle supplémentaire pour les Ententes (Ent) dans le cadre des CTC	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur	3 minimum		Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur	3 minimum

